

tution de Québec, soit pour les proportions, soit pour l'installation.

Voici les noms de nos religieuses « missionnaires » : Rév. Mères Saint-Jean de Dieu, née Mayrand, de Grondines (Portneuf); Sainte-Gertrude, née Turgeon, de Saint-Isidore (Dorchester); Saint-Marc, née Jobidon, de Château-Richer (Montmorency); et Saint-Henri, née Doyle, de Leeds (Mégantic).

Le jour du départ, S. G. Mgr l'Archevêque a célébré la messe conventuelle à l'Hôtel-Dieu, et a béni les religieuses missionnaires, qui se sont embarquées le soir sur le *Laurentic* — l'un des plus grands transatlantiques qui visitent nos ports et qui ne ressemble en rien du tout au petit navire à voiles sur lequel sont venues nos premières Hospitalières en 1639.

Nos missionnaires, s'arrêteront à Liverpool, Angleterre, pour y revoir les religieuses québécoises qui sont parties d'ici, voilà quelques années, pour tenir un hôpital des environs.

Quelques indulgences accordées par Pie X

(Suite.)

Le 30 mai 1908. — Indulgence de 300 jours à la récitation de la prière suivante : « O Cœur d'amour, je mets toute ma confiance en vous, car je crains tout de ma faiblesse, mais j'espère tout de vos bontés. » B. M.-Marie.

Le 28 juin 1908. — Indulgence de 300 jours, *toties quoties*, pour celui qui récite l'invocation suivante, en faisant la gèneuflexion à deux genoux devant le Saint-Sacrement solennellement exposé : « *Jésus, mon Dieu, je vous adore ici présent dans le sacrement de votre amour.* » Une indulgence de 100 jours, *toties quoties*, est accordée à celui qui récite la même invocation en faisant la gèneuflexion devant le tabernacle où est conservé le Saint-Sacrement.

Cette même indulgence peut être gagnée, *toties quoties*, par celui qui fait un signe extérieur de respect, en passant devant une église ou chapelle où le Saint-Sacrement est conservé.

Le 17 août 1908. — Le Saint-Père a accordé à tous les membres du clergé séculier et régulier qui réciteraient l'acte suivant de consécration au Sacré-Cœur : 1° Trois cents jours d'in-